



Syndicat National des Contrôleurs
de Réseaux d'Assainissement
Syndicat affilié à la FNSA

91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2022 **Du vendredi 14 octobre** **RUEIL MALMAISON**

Ouverture des réunions statutaires

Gilles Giora, en tant que président, déroule les assemblées générales extraordinaire et ordinaire du SYNCRA. Comme chaque année, l'Assemblée Générale du SYNCRA se tient dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle le syndicat est affilié.

Avant d'ouvrir l'Assemblée Générale ordinaire et développer le rapport moral et le bilan financier, nous devons, conformément aux statuts, ouvrir une Assemblée Générale extraordinaire pour soumettre les propositions du Conseil d'Administration de modifications des statuts.

PROCES VERBAL **ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE** **SYNCRA**

Proposition de modifications des statuts du SYNCRA

A la suite de l'évolution du nom de la fédération, le CA SYNCRA formule la proposition, aux adhérents du syndicat réunis en assemblée générale extraordinaire, de remplacer la dénomination « FNSA » par la dénomination « MAIAGE » dans les statuts :

- ✓ Les articles concernés sont les n°4, n°8, n°n°13, n°19 et n° 26 sont à modifier.

Suite au vote à main levée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

L'assemblée générale ordinaire est ouverte afin de développer le bilan moral et le bilan financier 2021-2022.

Ce qui est à souligner dans les actions du SYNCRA tout au long de ce mandat, c'est la volonté de renforcer la proximité avec les adhérents et d'être actif à défendre les intérêts de la profession.

Pour rappel, les administrateurs du SYNCRA sont :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| 1. Gilles GIORA | 2. Marielle Janson-Charrier |
| 3. Christophe Baudin | 4. Florence Mignot |
| 5. Renaud Andrieux | 6. Alexandre Giudicelli |
| 7. Ludovic Couaillier | 8. Nathalie Coulpier |
| 9. Vincent Bernier | 10. Fabrice Erval |
| 11. Eddy Graton | 12. Yannick Macheix |
| 13. Guillaume Clément | 14. Philippe Raquidel |
| 15. Hervé Ferrat | |

Les axes de travail abordés au cours de l'année sont :

- CCTP : Révision initiée et menée par le SYNCRA avec parution, sur le site de l'ASTEE ;

La révision des CCTP initiée l'année dernière continue. In fine, les CCTP bénéficieront d'une publication sur le site de l'ASTEE. C'est une réelle reconnaissance du travail et des adhérents du SYNCRA.

Le planning a été établi par la commission technique SYNCRA (Guillaume Varin, Eddy Graton, Thierry Bérézoutzky, Renaud Andrieux, Florent Breton et Gilles Giora) en intégrant le GICA (Thierry Lozach), 4 membres du GT « Charte Qualité réseaux » (ASTEE) et Thomas Le Floch (CSTB) » :

Le CCTP « Etanchéité » est terminé. Pour rappel, un comité de relecture composé des membres du GT « charte Qualité Réseaux » issu de l'ASTEE est constitué. Ce dernier est alimenté en fonction de l'état d'avancement des travaux de la révision. Une publication au fil de l'eau des CCTP sur le site de l'ASTEE est visée.

Le groupe de travail amorce les CCTP dédiés au compactage.

- Questionnaire d'évaluation du personnel accrédité ;

Les membres de la commission technique sont Florent Breton, Guillaume Varin, Eddy Graton, Renaud Andrieux, Thierry Bérézoutzky, Gilles Giora. L'objectif du moment est de constituer un réservoir de questions pour que les adhérents puissent l'utiliser pour évaluer leur personnel accrédité.

Le premier questionnaire (ITV contrôle) a été mis à disposition. Pour affiner la démarche, le SYNCRA constitue une base de données permettant d'accéder directement au responsable technique de l'entreprises. Cela permet de toucher le personnel plus à même parfois d'utiliser cet outil.

Néanmoins, il est souligné qu'un questionnaire dit « terrain », intégrant des photos de cas concrets à destination des inspecteurs devra être réalisé. Un appel à contribution pour les photos est fait.

Pour rappel, les travaux de la commission technique concernant les questionnaires du personnel accrédité sont :

- 6 questionnaires : Responsable technique (Veille réglementaire), ITV contrôle, ITV en service, Etanchéité, Compactage, Techniques peu utilisées ;
 - En moyenne, une quarantaine de questions par questionnaire ;
 - Pas de stockage des réponses ;
 - Techniquement : questions aléatoires avec des tranches de 20/30/40 ;
- Consultation des adhérents via questionnaire en ligne ;

Un questionnaire est réalisé régulièrement à l'attention des adhérents afin de permettre à ces derniers de pouvoir exprimer leurs idées et ainsi être force de propositions. Via Google form, la proximité est une réalité et cela permet une réactivité et une mise en œuvre rapide.

- Convention OIEAU/SYNCRA ;

Suite aux échanges entre les administrateurs du SYNCRA et les responsables Formation de l'OIEAU, il a été convenu d'une rencontre pour évoquer les possibilités de formation dans les spécialités des organismes de contrôles. Une convention datant de 2003 devra être remise à plat afin de prendre en compte les évolutions. Plusieurs pistes sont discutées notamment de faire un focus sur les contraintes liées à l'accréditation COFRAC. Il a été convenu d'enrichir le contenu et que les adhérents SYNCRA puissent bénéficier d'une tarification spécifique.

Outre Gilles Giora, Ludovic Couailler, Renaud Andrieux et Philippe Raquidel contribuent aux travaux avec l'OIEAU.

Un groupe de travail SYNCRA/OIEAU a été créé à cette occasion.

Bilan financier

La parole est laissée à la trésorière du SYNCRA, Mme Florence Mignot.

Comme tous les syndicats, l'aspect financier est géré de façon globale au niveau fédéral. Les cotisations versées se répartissent de la manière suivante :

- 95% sont reversées au niveau fédéral pour participation aux frais communs (loyers, salaires, reprographie, charges... ;
- 5% sont utilisés pour couvrir des dépenses spécifiques. En 2021, les dépenses ont concerné principalement la quote-part de la cotisation AFNOR (842€) et les frais de réceptions (restaurants : 240,50€).

L'excédent 2021 s'élève à 210,94€ portant les réserves du syndicat à 16 555,13 € inscrites au passif de la FNSA.

Les bilans moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Annexe : slides AG SYNCRA



Préambule

➤ Les administrateurs:

Gilles Giora	Florence Mignot
Hervé Ferrat	Ludovic Couailler
Guillaume Clément	Marielle Janson-
Charrier	
Fabrice Erval	Renaud Andrieux
Eddy Graton	Nathalie Couplier
Vincent Bernier	Philippe Raquidel
Alexandre Giudicelli	Christophe Baudin
Yannick MACHEIX	



POINT STATUTAIRE (AGÉ)

A la suite de l'évolution du nom de la fédération, le CA SYNCRA formule la proposition à l'AG de remplacer la dénomination « FNSA » par « MAIAGE » dans les statuts et le règlement intérieur



BILAN MORAL

- CCTP
- Questionnaire d'évaluation du personnel accrédité
- Consultation régulière des adhérents
- Convention OIEAU/SYNCRA



RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

SYNCRA - 31/12/2021

BILAN

ACTIF		PASSIF	
Créance FNSA	16 555,13	Présumés amortis	16 500,89
		Allocation Excédent 2020	417,80
		Total des réserves	16 918,69
		Excédent de l'exercice	210,84
	16 555,13		16 555,13



RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		PRODUITS	
Cotisation 2021 (AFNDR)	842,00	Cotisations 2021 dues par FNSA	1 293,44
Restaurant	249,50		
Excédent de l'exercice	210,84		
	1 293,44		1 293,44

Il est à noter que FNSA a pris en charge la charte ASTEE de SYNCRA pour un montant de 1 800 euros.

